

Je passe maintenant à un autre cas intéressant, auquel on a fait beaucoup de publicité cette dernière fin de semaine dans la publication canadienne *Weekend*, qui a une circulation de plus de deux millions de copies par numéro et plus de dix millions de lecteurs.

**M. Orlikow:** Ces chiffres ont-ils été vérifiés?

**M. Cowan:** Monsieur l'Orateur, on me demande si ce sont là des chiffres vérifiés. Le député touche à un domaine où j'ai passé plus de 30 ans de ma vie. Les chiffres de circulation de *Weekend* ne sont pas vérifiés, non plus que ceux du magazine *Canadian*.

Je vais en donner la raison au député. Lorsque le bureau de vérification de la circulation de Chicago, dont les membres sont les éditeurs canadiens et américains, vérifie la circulation d'un quotidien, il ne donne qu'un chiffre moyen couvrant une période de douze mois; il ne donne de chiffre vérifié pour aucun jour de la semaine. La revue *Weekend* aimerait bien avoir un chiffre vérifié pour sa circulation du samedi, mais elle ne peut l'obtenir. Le bureau de vérification de la circulation ne vérifie la circulation journalière que s'il y a une différence de plus de 15 p. 100 entre la circulation du samedi et celle des autres jours de la semaine. La question amène donc la réponse que les chiffres ne sont pas vérifiés; mais je sais que la circulation totale dépasse 2 millions et le nombre de lecteurs, 10 millions.

Cet article traite du ministère de l'Immigration du Canada, qu'il ne qualifie pas de «bourbier d'avocasseries», mais de «maquis de la bureaucratie à Ottawa». On y raconte les aventures d'un jeune couple de l'Afrique du Sud—lui, fils d'un éditeur de Capetown et elle, fille d'un avocat cosau. Ils seront maintenant inscrits à l'Université Simon Fraser en Colombie-Britannique en janvier prochain, mais les mots «expulser» et «expulsion» figurent tout le long de l'article publié dans le *Journal* de samedi dernier ainsi que dans le *Star* de Montréal et le *Telegram* de Toronto.

Ce couple appartient à la classe de gens que nos agents d'immigration recherchent à l'étranger. Mais comme ils sont venus ici de leur propre chef, qu'ils ont payé leur propre passage, comme l'article le souligne, «la bureaucratie d'Ottawa» les a presque étranglés. Cet article narre les faits, cite des chiffres et raconte les nombreux tracasseries qu'ils ont endurés pendant plusieurs semaines à Halifax. Il mentionne la magnifique assistance accordée par le député actuel d'Halifax

(M. McCleave), et on peut espérer, semblerait-il, que le ministère de l'Immigration se rendra compte que ce couple devrait être autorisé à demeurer au pays.

Monsieur l'Orateur, voici la chose intéressante. Ce couple demeure ici depuis environ un an. Le 18 octobre, un enfant, Shannon Neill, est né à Halifax—de nationalité canadienne. Je me demande si les autorités du ministère de l'Immigration conseilleront l'expulsion de la mère et du père, si elles veulent garder l'enfant au Canada, puisqu'il est né au Canada. J'aimerais que l'enfant demeure ici, ainsi que ses parents.

Dans l'article, on signale plus loin que le ministère de l'Immigration est furieux du fait que les Neill se trouvaient, dit-on, au Canada à titre d'immigrants sans posséder les certificats médicaux requis. Monsieur l'Orateur, j'ai rencontré cette situation si souvent, que le nombre des cas est effarant. Les gens arrivent au Canada avec des visas de touristes. Ils n'y sont jamais venus; ils voient le pays et l'aiment. Cela n'est pas étrange, puisque nous l'aimons aussi; mais ayant vu le pays et l'ayant aimé, ils désirent y rester. Alors, le ministère de l'Immigration les accuse immédiatement d'avoir menti en disant qu'ils venaient à titre de touristes.

Les fonctionnaires du ministère de l'Immigration leur ont reproché d'être venus ici non comme des visiteurs mais comme des gens se proposant uniquement d'y demeurer à titre d'immigrants. Il semble presque qu'une personne ne peut émettre d'opinion sur le Canada pendant une visite en vertu d'un visa ou lorsqu'elle y fait un séjour de trois mois sans qu'on l'accuse de mensonge si elle manifeste une préférence pour y rester comme immigrante.

Comme je l'ai dit, monsieur l'Orateur, le ministère de l'Immigration m'a trop souvent lancé ce reproche lorsque je lui ai parlé d'immigrants éventuels. Il a même allégué que l'homme en question avait «admis» qu'il venait au pays dans l'intention d'y émigrer. Il faudrait, à mon avis, rayer le mot «admis» du vocabulaire des fonctionnaires du ministère de l'Immigration. Un homme ou une femme peut déclarer aimer le pays et vouloir y demeurer. Aussitôt le ministère les accuse d'avoir admis vouloir rester au pays la première fois qu'ils y sont venus. A vrai dire, ces gens peuvent avoir décidé d'essayer de demeurer au pays une semaine après leur arrivée. Une telle pratique est injuste à l'endroit des immigrants éventuels, je pense. Cet article de «Weekend» traite du sort de ces